

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2025

Qu'est-ce que le dossier de demande de subvention exceptionnelle ?

C'est un formulaire simplifié destiné aux associations pour toutes les demandes qui concernent une participation au financement d'une manifestation ou d'une action exceptionnelle que vous souhaitez mettre en place à Charnay.

Il se différencie du dossier de subvention de fonctionnement qui sert à déposer une demande pour l'activité usuelle de votre association.

DOSSIER À DÉPOSER AVANT LA DATE DE RÉALISATION DE LA MANIFESTATION

NOM DE L'ASSOCIATION DEMANDEUSE :

.....

SUBVENTION DEMANDÉE POUR LA MANIFESTATION : .

.....

SUBVENTION ANNUELLE DEMANDÉE :

SUBVENTION REJETÉE

SUBVENTION ACCORDÉE

À hauteur de

(Suite à l'accord du conseil municipal - cadre réservé à l'administration)

Présentation du projet spécifique

OBJET DE LA DEMANDE

Intitulé :

Date de la manifestation :

CONTENUS ET OBJECTIFS DE L'ACTION :

.....
.....
.....
.....

De quelle manière votre projet est-il bénéfique pour Charnay ?

.....
.....
.....
.....
.....

PUBLIC(S) CIBLÉ(S) :

.....
.....

Nombre approximatif de personnes bénéficiaires

LIEU(X) DE LA MANIFESTATION - (NOM DE LA SALLE LOUÉE) :

.....
.....

FORME DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DEMANDÉE :

En numéraire
Montant demandé :

En nature
Matériel ou salle demandée :

FRAIS ENGAGÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA MANIFESTATION

Montant payé pour la location de la salle :

Principaux autres frais :

Remplir le budget prévisionnel détaillé

Budget prévisionnel - subvention exceptionnelle

DÉPENSES		MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges spécifiques à l'action			Vente de produits finis, prestations de services	
Achats d'études et de prestations de services	€	€	Marchandises	€
Achats non stockés de matières et fournitures	€	€	Prestations de services	€
Fournitures non stockables (eau, énergie)	€	€	Produits des activités annexes	€
Fournitures d'entretien et de petit équipement	€	€	Subvention demandées	
Fournitures administratives	€	€	État (à détailler) :	€
Autres fournitures	€	€		€
Services extérieurs				€
Sous-traitance générale	€	€	Région(s) :	€
Locations mobilières et immobilières	€	€		€
Entretien et réparation	€	€		€
Assurances	€	€	Département(s)	€
Divers	€	€		€
Autres services extérieurs			Commune (s)	€
Rémunérations intermédiaires et honoraires	€	€		€
Publicité, publications	€	€		€
Déplacements, missions et réceptions	€	€	Autres (à détailler) :	€
Frais postaux et de télécommunication	€	€		€
Services bancaires	€	€		€
Divers	€	€		€
Impôts et taxes				€
Impôts et taxes sur rémunérations	€	€		€
Autres impôts et taxes	€	€	Autres produits de gestion courante	
Charges de personnel			Cotisations	€
Rémunérations du personnel	€	€	Autres	€
Charges sociales	€	€	Produits financiers	
Autres charges de personnel	€	€	Produits exceptionnels	
Autres charges de gestion courante		€	Sur opérations de gestion	€
Charges exceptionnelles		€	Sur exercice antérieurs	€
COUT TOTAL DU PROJET		€	TOTAL PRÉVISIONNEL DES RECETTES	
Emploi des contributions volontaires en nature	€	€	contribution volontaires en nature	€
Mise à disposition de biens et prestations	€	€	Bénévolat	€
Bénévole	€	€	Dons en nature	€
TOTAL	€	€	TOTAL	€

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER DE DEMANDE

Pour une première demande de subvention auprès de la Mairie de Charnay ou si des modifications ont eu lieu dans votre association (changement de bureau, modification du nombre de salariés...).

Il est nécessaire de fournir :

l'Identification de l'association (annexe 1 de la demande de subvention annuelle sur le site internet de la ville),

Photocopie des statuts si modifié depuis le 1er janvier de l'année et/ou à fournir si création d'association

Photocopie du récépissé de déclaration en Préfecture si modification des statuts

Liste des membres du conseil d'administration

Procès-verbal de la dernière assemblée générale

Annexe 2 : Dernier bilan annuel approuvé, daté et signé

Annexe 3 : Budget prévisionnel de l'exercice en cours approuvé, daté et signé

Annexe 4 : Charte de la laïcité

Pour la demande de subvention exceptionnelle :

En amont du projet, un budget prévisionnel est demandé (ci-joint)

A l'issue de la manifestation, il est demandé un justificatif des frais engagés pour la manifestation faisant l'objet de la demande (contrat de location, factures, bilan comptable...)

La subvention exceptionnelle ne pourra être versée qu'après réception des pièces comptables demandées et après validation du Conseil municipal.

Afin de garantir une équité dans l'attribution des subventions entre les différentes associations éligibles, la commune étudie les demandes selon un certain nombre de critères objectifs mais non exhaustifs (l'intérêt public local, la qualité du projet, le rayonnement du projet, le public mobilisé ou attendu et la pertinence du budget). L'attribution reste néanmoins à la libre appréciation du Conseil municipal qui pourra s'il le souhaite s'affranchir des critères d'attribution définis.

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Cette fiche doit obligatoirement être remplie pour toute demande quel que soit le montant de la subvention sollicitée. Si le signataire n'est pas le représentant légal de l'association, joindre le pouvoir lui permettant d'engager celle-ci.

Je soussigné(e), (nom et prénom).....
représentant(e) légal(e) de l'association.....

- certifie que l'association est régulièrement déclarée,
 - certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants,
 - certifie exactes et sincères les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires,
 - certifie avoir pris connaissance du règlement d'attribution des subventions de la ville
- déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-31 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.
- demande une subvention de €,

Fait, le à

DOSSIER REÇU LE :

Numéro de dossier :

Visa de l'administration :

Information transmise à l'association après le vote
du Conseil municipal le :

LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION PEUT ETRE :

déposé en mains propres, adressé par voie postale ou envoyé par mail

Pôle vie associative et sport

Maison Genetier

8 rue Carnacus - 71850 Charnay-lès-Mâcon

Tél : 03 85 34 73 41 - Mail : gestionsalles-administratif@charnay.com